



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-02-2025 /

Dossier complet le : 27-02-2025 /

N° d'enregistrement : 001650/KK P

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque de Thervay (39 - Jura) - Incidences

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

INCIDENCES

Raison sociale

INCIDENCES SAS

N° SIRET

91013480800039

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Pasquinet

Prénom(s)

Severine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire et exploiter une centrale photovoltaïque d'une puissance de 699 kWc sur la commune de Thervay. Le site d'implantation est l'ancien terrain de football municipal appartenant à la commune. Ce terrain n'est plus utilisé depuis au moins 25 ans et constitue un terrain déjà urbanisé.

Le projet s'implante sur la parcelle YT 67, de surface totale 11 911 m² dont 6 754 m² seront clôturées.

L'aménagement de la centrale comprend :

- des structures métalliques ;
- 1185 modules ;
- 3 postes de livraison ;
- 3 tableaux généraux basse tension ;
- 1 clôture grillagée + 1 portail d'accès ;

Des haies adaptées au territoire d'essences locales (3 m de hauteur) au Sud et à l'Ouest du

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'installation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque en lieu et place de l'ancien terrain de football municipal inutilisé depuis plus de 25 ans, et à proximité immédiate d'un terrain de tennis, un espace déjà urbanisé.

Ce projet d'intérêt collectif s'intègre dans la stratégie territoriale menée par le conseil municipal.

L'électricité

produite à partir de l'énergie solaire pourra être valorisée en circuit court (Autoconsommation Collective).

Les principaux avantages associés à ce projet sont de :

- Répondre à un besoin communal ;
- Valoriser un terrain inutilisé depuis plusieurs années induisant des coûts d'entretien pour la commune ;
- Valoriser la production d'énergies renouvelables en circuit court (Autoconsommation Collective) ;
- Agir pour le développement des énergies renouvelables, un objectif inscrit dans la Loi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier, circonscrit à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), se déroulera en plusieurs opérations successives

et pour une durée de 3 à 6 mois environ :

- Phase amont : diagnostic d'archéologie préventive (prescription DRAC) ;
- Préparation du terrain : démantèlement des cages de football, des barrières en bois, balisage de la plateforme et localisation des pieux battus ;
- Mise en place du réseau électrique avec ouverture des tranchées et pose des câbles ;
- Installation des pieux battus, montage des structures porteuses et installation des panneaux PV ;
- Installation des postes de livraison, tableaux généraux basse tension, câblage et raccordement au réseau de distribution par Enedis ;
- Nettoyage du site, clôture et plantations de haies d'essences locales ;
- Mise sous tension et mise en service.

Les déblais issus de la réalisation des tranchées pour le passage des câbles seront réutilisés sur site.

Un tri sélectif sera mis en place sur site, avec une évacuation à l'avancement vers les filières de traitement adaptées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale sera mise en service en 2026 pour une durée d'exploitation de minimum 30 ans. Elle sera supervisée

par un suivi à distance réalisé par le maître d'ouvrage INCIDENCES. Annuellement, des passages seront

nécessaires dans le cadre d'une maintenance préventive. Les opérations de maintenance curative seront planifiées

et pilotées par l'équipe d'exploitation.

Le projet n'entraînera aucune artificialisation des sols et la transparence hydraulique sera assurée par la conception

du projet. Il n'y aura pas de raccordement aux eaux usées / potable, ni de substance polluante.

Les prescriptions du SDIS 39 seront respectées pendant toute la durée de vie de la centrale (cf. charte du SDIS 39 en Annexe 9.3.2 de la Notice) à l'exception de la piste périphérique extérieure qui ne sera pas mise en place (valable par le SDIS 39 le 17 décembre 2024 puis via échanges mails en Annexe 9.3.3). Une citerne de 120 m³ sera notamment installée.

Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur site. La gestion extensive des haies devra être garantie à long terme. Elle sera confiée à des paysagistes locaux dans le respect des préconisations du SDIS 39 et du cycle de vie des espèces, notamment d'oiseaux et de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration préalable de travaux sera déposée à la Mairie de Thervay. Le présent dossier "cas par cas" tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000. Le projet sera soumis à diagnostic d'archéologie préventive.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee	(6 754, m ²)
Puissance de la centrale	(699, kWc)
Nombre de tables / Nombre de panneaux PV / Surface projetee des panneaux PV	(33 / 1185 / 3022, m ²)
Surface des postes	(3x1, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune du projet au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Jura Nord, mais ne se situe dans aucun

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZIP ne recoupe aucun perimetre d'inventaire ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - De type I « Prairie humide de Bresilley et Thervay » a environ 90 m au Nord ; - De type II « Vallee de l'Ognon de Moncley a Pesmes » a environ 10 m au Nord ; - De type II « Forêt de la Serre » a environ 1.1 km au Sud.
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Commune non concernée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Commune non concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche "Fontaine" (inscrit) est à environ 540 m au Nord-Ouest, dans le bourg de Thervay.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide effective n'est identifiée dans les données bibliographiques / documents cadres disponibles (RPDZH, SDAGE, PLUi). La ZIP montre une faible probabilité de présence de zone humide et n'est pas dans l'enveloppe d'inventaire réalisée par la DREAL. La zone humide effective la plus proche se trouve à 200 m au Nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Thervay est concernée par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de l'Ognon, mais la ZIP se trouve en dehors des zones d'alea du fait de sa localisation en promontoire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté interprefectoral le 19 décembre 2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollué n'est identifié au droit de la ZIP. 1 ancien site industriel (CASIAS) situé à environ 50 m de la ZIP (BBCI SARL, ancienne carrière).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non concerné. Le captage le plus proche se situe à plus de 3,2 km au Nord-Est.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site inscrit « Restes du Château de Balancon à Thervay » identifié à environ 250 m au Nord-Est de la ZIP. Après consultation de la DRAC en janvier 2025, le projet est soumis à diagnostic d'archéologie préventive.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ZIP ne recoupe aucun perimetre Natura 2000 (cf. Plan de situation Natura 2000 en Annexe 6). Les sites les plus proches se situent a environ 1,1 km au Sud de la ZIP : "Massif de la Serre". On note aussi la presence du « Réseau de cavites a Miniopteres de Schreibers en Franche-Comte (6 cavites) » a environ 4 2
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est recense pres de la ZIP.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau superficielle ou souterraine n'est prevu durant toutes les phases du projet. Le projet ne necessitera aucun raccordement d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage, ni aucune modification de la masse d'eau souterraine n'est prevu durant toutes les phases du projet. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas les conditions d'ecoulement et d'infiltration des eaux de ruissellement. En effet, la
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La topographie etant suffisamment plane pour le projet, aucun travail de terrassement / nivellement ne sera realise. Les deblais issus des tranches de passage des cables seront reutilises sur site pour remblayer ces memes tranches. Le projet ne
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessitera aucun apport de materiaux externe.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessitera aucun raccordement d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. Il est en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les anciens vestiaires et la haie existante seront conservés et des haies seront plantées aux abords Sud et Ouest du projet (favorables pour la faune). Des passages à faune seront placés sur la clôture. Le projet durant toutes ses phases sera circonscrit à la ZIP. Le chantier et l'entretien des haies entraîneront un dérangement ponctuel de la faune, mais les plannings éviteront les
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Malgré la non-réalisation d'inventaires "habitats, faune, flore", l'étude bibliographique a montré que le chantier pourra avoir un impact ponctuel (3 à 6 mois) sur les espèces, notamment d'oiseaux et de chiroptères, pouvant fréquenter la ZIP. Néanmoins, la surface du chantier sera limitée (à la taille de la ZIP), on note la présence de nombreux milieux ouverts de report et la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction suivantes
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet durant toutes ses phases sera circonscrit à la ZIP et n'aura aucun impact sur les parcelles alentours. Conformément à l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune est soumise au risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD). Néanmoins, la RD459 n'est pas concernée par ce risque et donc la ZIP également.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le DDRM 39 indique que la commune est à risque d'inondation, de séisme (enjeu faible) et de vents violents. Néanmoins, la ZIP ne se trouve pas dans un périmètre réglementé vis-à-vis du risque inondation. On note aussi un risque de retrait-gonflement des argiles moyen et un potentiel radon de catégorie 3 au droit de la ZIP. Les risques naturels seront pris en compte dans la
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. La phase de travaux peut générer un faible risque de pollution
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase de travaux, le trafic routier se limitera a la livraison des matériels. Le trafic sera ainsi tres ponctuellement augmente. En phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'impact sur le trafic routier. Les interventions de maintenance n'auront lieu que
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des emissions sonores typiques des chantiers seront produites en phase de travaux (utilisation d'engins, presence humaine). En phase d'exploitation, les seuils
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase chantier peut generer de faibles vibrations (mise en place de pieux battus, passage des engins) uniquement perceptibles par le
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y aura pas de travaux la nuit (et donc pas d'eclairage). Aucun éclairage permanent n'est prevu sur le site en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront essentiellement lies aux emissions des engins de chantier (gaz a effet de serre principalement). Ils seront tres limites dans le temps et en faible quantite. Des mesures seront mises en oeuvre : gestion environnementale de chantier, cahier des charges environnementales
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet ne generera pas de rejets liquides. Des mesures preventives et curatives seront prevues (notamment un cahier des charges environnemental)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Durant les travaux, une base-vie sera mise en place pour le personnel de chantier sur le site de construction. Les effluents produits seront essentiellement de type "rejets domestiques" et seront traités par le système d'assainissement du chantier. Les
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de chantier produira des déchets inertes non dangereux et typiques de chantier (pièces d'usures, emballages, déchets ménagers...). Ces déchets seront collectés et triés dans des bennes dédiées, puis évacués afin d'être gérés ou valorisés dans les filières
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Une campagne de photos ont été prises aux abords de la ZIP le 29/11/2024 pour réaliser une série de photomontages afin de vérifier l'insertion paysagère du projet (cf. Annexes 3&7). Le chantier modifiera temporairement le paysage (3-6 mois). La phase exploitation entraînera une modification à long terme, mais l'insertion paysagère (plantation de haies adaptées au territoire, aménagement d'espaces verts, etc.)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet est compatible avec le zonage d'urbanisme et le règlement écrit / graphique du PLUi. Il prévoit également une compatibilité avec une éventuelle activité agricole (cf. Notice en Annexe 8). L'occupation du sol n'a pas été modifiée car la procédure de déclassement pour autoriser la construction a déjà été

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A ce stade, un autre projet photovoltaïque d'environ 5 MWc a été identifié en cours de développement sur le territoire communal. L'étude d'impact environnemental de ce projet est en cours. Les travaux relatifs à ce site seront réalisés plusieurs années après les travaux du présent projet.

Il n'existe pas d'impact cumulé en phase d'exploitation entre ces 2 projets, au regard de la topographie et de la végétation existante / à planter.

Aucun autre projet équivalent n'a été identifié dans un rayon de 5 km autour du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences sont décrites dans la Notice d'information en Annexe 8.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont décrites dans la Notice d'information en Annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet constitue en la valorisation d'un site urbanisé : l'ancien terrain de football municipal. Il a fait l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt par la commune. Les principaux impacts seront temporaires (3 à 6 mois). Le projet sera soumis à diagnostic d'archéologie. En phase d'exploitation, la visibilité de la centrale sera limitée par les haies d'essences locales plantées, et la faible hauteur des structures. Les prescriptions du SDIS 39 seront respectées. Aucun impact n'est attendu sur les sites Natura 2000. Les anciens vestiaires seront maintenus en état (utilisés par les chasseurs + gîte potentiel). La transparence hydraulique sera respectée. La collectivité a délibéré favorablement pour le projet. Les impacts résiduels seront faibles / négligeables ; il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Enfin, le projet aura

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom de Rambuteau

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Responsable Developpement Territorial

À Montmelard

Fait le 24-02-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)